République Française

Délibération n° 2019/34
Opération de construction de logement locatif social du bailleur ICF Habitat Sud-Est Méditerranée - LE PETIT CHARBONNIER : participation de la Ville

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 38

Date de la convocation : 10/12/19
Compte rendu affiché : 18/12/19

Transmis en préfecture : 20/12/19
Numéro de télétransmission unique :
069-216902593-20191217-34705-DE-1-1

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Hidaya SAID

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, Mme Sandrine PERRIER, Mme Danielle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, M. Hamdiatou NDIAYE, M. Georges BOTTEX, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Nacer KHAMLA, Mme Sandrine PICOT, M. Saïd ALLEG, Mme Nadia CHIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Loan NGUYEN, M. Maurice IACOVELLA, Mme Saliha MERTANI, M. Christophe GIRARD, Mme Houria TAGUINE, Mme Hidaya SAID, M. David INGLES, M. Damien MONCHAU, M. Pascal DUREAU, Mme Anne-Cécile GROLEAS.

Absent(e)s : M. Nasser DJAIDJA, Monsieur Frédéric PASSOT, Mme Maite LAM, M. Lotfi BEN KHELIFA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Amina AHAMADA MADI à Mme Véronique CALLUT, Mme Paula ALCARAZ à Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Jean-Louis PIEDECAUSA à M. Serge TRUSCELLO, M. Mustafa GUVERCIN à M. Pierre-Alain MILLET, Mme Sophia BRIKH à M. Jean-Maurice GAUTIN, Mme Régia ABABSA à M. Idir BOUMERTIT, Mme Marie-Danielle BRUYERE à M. Christophe GIRARD.

Rapport n° 34
Opération de construction de logement locatif social du bailleur ICF Habitat Sud-Est Méditerranée - LE PETIT CHARBONNIER : participation de la Ville

Direction Solidarité Action Sociale

Dans le cadre de l'aide publique à la construction de logements sociaux, ICF Habitat Sud-Est Méditerranée sollicite une subvention auprès de la ville de Vénissieux pour une opération de reconstruction de l'offre démolie. ICF Habitat Sud-Est Méditerranée construit 24 logements collectifs et 4 maisons individuelles. Le programme intitulé « Le Petit Charbonnier » - 22 chemin du Charbonnier est réparti de la façon suivante : 14 logements en financement PLUS (Prêt Locatif à Usage Social), 7 logements en financement PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) et 7 logements en financement PLS (Prêt Locatif Social) non subventionné par la commune.
La livraison est prévue pour le premier trimestre 2020. Le paiement de la participation financière de la ville interviendra donc après la livraison.

1 – Description du programme :

Type de logement	Nombre		Surface Utile
	PLUS	PLAI	
T2	5	3	420.87
T3	5	2	451.60
T4	3	2	394.83
T5	1	0	97.29
Total	**14**	**7**	**1 364.59**

2 – Montage financier de l'opération :

	LIBELLE	MONTANT PLUS / PLAI
SUBVENTIONS :	Etat ANRU	63 000 €
	Métropole de Lyon ANRU	127 500 €
	Métropole de Lyon Aides à la pierre	44 000 €
	Commune (base de 15€ m² de surface utile)	20 469 €
	PEEC SNCF	18 000 €
	TOTAL SUBVENTIONS	**272 969 €**
PRETS :	Caisse des Dépôts et Consignations	1 947 187 €
	Prêt bonifié AL	213 100 €
	PEEC Solendi	140 000 €
	TOTAL PRETS	**2 300 287 €**
FONDS PROPRES :	**TOTAL**	**643 314 €**
PRIX DE REVIENT :	**TOTAL**	**3 216 570 €**

Il est à noter que la participation financière de la Ville est calculée sur la base de 15€ / m² de surface utile. Le coût total de cette opération s'élève à 3 216 570 € dont un prêt à la Caisse des Dépôts et Consignations de 1 947 187 €.

Les montants des loyers seront de 6.25 €/m² pour les logements PLUS et 5.55 €/m² pour les logements PLAI.

3 – Contrepartie à la participation de la ville :

En contrepartie de la participation financière accordée à cette opération, la ville, pourra prétendre à la réservation de 2% des logements construits sur ce programme, soit 0.42 logement. Dans ce cas précis, la Ville de Vénissieux bénéficie de la réservation d'un logement.

4 – Appel des subventions :

L'appel de la subvention relative à ce programme de logements pourra être effectuée dans un délai de deux ans à compter de l'achèvement des travaux. Il est également rappelé que la subvention maximum de la Ville sera de 20 469 € et qu'elle sera calculée au prorata des mètres carrés utile de surface utile construit.

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 2 décembre 2019 après en avoir délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés
décide de :
- Valider la participation financière de la Ville à l'opération "Le Petit Charbonnier" pour un montant de 20 469 €. La dépense sera imputée sur les crédits en temps opportun, chapitre 204 "subventions d'équipement versées", compte 2042 "subventions d'équipement aux personnes de droit privé" sous fonction 72 "aide au secteur locatif".
- Autoriser Madame le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué à signer les conventions financières entre la Ville de Vénissieux et la société ICF Habitat Sud-Est Méditerranée ainsi que les actes afférents à ces participations.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN